

Ce guide méthodologique a été rédigé
dans le cadre d'une convention
associant le Ministère de la Région wallonne
et la Fondation Universitaire Luxembourgeoise.

Ont participé à la conception de ce guide

Pour le Ministère de la Région wallonne
Division de l'Eau
Benoît TRICOT
Annie LEJEUNE-DELFORGE
Bertrand NUTTENS

Pour la Fondation Universitaire Luxembourgeoise
Francis ROSILLON et Paul VANDERBORGHT

Illustration : Bernard NICOLAS
Impression et mise en page : Imprimerie de la Région wallonne

Dernière actualisation de ce guide en octobre 2001

Ma Commune participe au contrat de rivière du bassin du Ton. En quoi consiste sa participation ?	48
Un contrat de rivière est en cours d'élaboration pour le bassin de l'Ourthe. Comment se fait-il que ma Commune, pourtant située dans le bassin, ne participe pas ?	50
En tant qu'usager du cours d'eau (agriculteur, industriel, exploitant de kayak, forestier,...) , suis-je concerné par le contrat de rivière ?	50
Je suis membre d'une association de protection de la nature et je souhaiterais m'investir dans le projet. Est-ce possible ?	52
Comment puis-je participer avec mon école au contrat de rivière de ma région ?	54
Quels sont les apports des contrats de rivière dans l'amélioration de la gestion de l'eau en Région wallonne ?	56
La place d'un contrat de rivière parmi les autres outils de gestion de l'eau	56
A côté du contrat de rivière, il existe d'autres plans de gestion de l'eau et de l'environnement. Y a-t-il un lien entre ces divers plans et le contrat de rivière ?	58
Lorsque le bassin est transfrontalier, le contrat de rivière peut-il impliquer deux pays différents ?	60
Annexe 1	63
Annexe 2	67
Annexe 3	69
Mots-clés	69

Table des matières

Introduction	3
Préface	5
Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?	6
Quel est l'origine du concept « contrat de rivière » ?	8
Comment ont débuté les premières expériences de contrat de rivière en Région wallonne ?	10
Existe-t-il une réglementation concernant les contrats de rivière ?	12
Quelles sont les étapes d'élaboration d'un contrat de rivière ?	14
Les étapes pour l'élaboration d'un contrat de rivière	14
Qui peut être l'initiateur d'un contrat de rivière ?	16
L'initialisation	16
En quoi consiste le dossier préparatoire ?	18
En quoi consiste la convention d'étude ?	20
La convention d'étude	20
Quel est le rôle de l'auteur de projet ?	22
Comment la convention d'étude est-elle mise en œuvre ?	24
Qui assure le financement de la convention d'étude ?	26
Quelle est la différence entre « contrat » et « charte » ?	28
Sur quelles actions porte le contrat de rivière ?	30
Qui s'engage dans un contrat de rivière ?	32
Comment est assuré le financement du programme d'actions défini dans le contrat de rivière ?	34
Le contrat de rivière est-il contraignant sur le plan juridique ?	36
Qui assure l'exécution du contrat de rivière lorsque celui-ci a été signé par les partenaires ?	38
Comment puis-je être informé de l'évolution des actions inscrites dans le contrat ?	40
Combien y a-t-il de contrats de rivière en Région wallonne ? A quel stade sont-ils ? Et quelles sont les communes signataires ?	42
Dans un contrat de rivière, il est souvent question de gestion consensuelle et de concertation	44
La participation des usagers	44
En tant que riverain du cours d'eau, comment puis-je savoir si un contrat de rivière est prévu ou existe pour le bassin où j'habite ?	46
Je suis pêcheur et je connais bien la rivière. J'ai entendu parler d'un inventaire de terrain. Comment puis-je participer à ce projet ?	46